



(1)

CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE

(2)

Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosives Directive 94/9/CE

(3)

Numéro du certificat d'examen CE de type : **ISSeP06ATEX040**

(4)

Appareil ou système de protection : UNIT500.

(5)

Demandeur – Fabricant – ~~Représentant autorisé sur le territoire de la Communauté~~ :
ODS International S.A.

(6)

Adresse : Rue de la Rochette, 11
5330 Assesse
Belgique

(7)

Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci est spécifié dans l'annexe de ce certificat et dans les documents qui s'y rapportent.

(8)

ISSeP, organisme notifié n° 492 conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosives, décrites en annexe II de la Directive.

Le rapport confidentiel n° 06042 présente les résultats des examens et des essais.

(9)

La conformité aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité a été vérifiée par le biais de la conformité à : EN 50014 : 1997 + A1 & A2 : 1999 EN 50018 : 2000 + A1 : 2002

(10)

Le symbole "X" lorsqu'il est placé à la suite du numéro du certificat signifie que l'appareil ou le système de protection est soumis aux conditions spéciales d'utilisation en toute sécurité définies dans l'annexe du certificat.

(11)

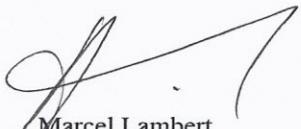
Ce CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE se rapporte uniquement à la conception, l'examen et les essais de l'appareil ou du système de protection spécifié, conformément à la Directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive peuvent être imposées aux procédés de fabrication et à la fourniture de ce matériel ou système de protection. Celles-ci ne sont pas couvertes par ce certificat.

(12)

Le marquage de l'appareil ou du système de protection comprend les indications suivantes :
 II 2 G / EEx d IIB T4

Colfontaine, le 15.09.2006

INSTITUT SCIENTIFIQUE DE
SERVICE PUBLIC
Zoning A. Schweitzer,
rue de la Platinerie
B-7340 COLFONTAINE (Wasmes)
Tél : ++ 32 65 610811 –
Fax : ++ 32 65 610808



Marcel Lambert
Directeur du site de Colfontaine

Ce certificat ne peut être reproduit que dans son intégralité, y compris l'annexe, sans aucune modification



(13)

ANNEXE

(14)

CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE N° ISSeP06ATEX040

(15) Description de l'appareil ou du système de protection

- UNIT500 : Ensemble des équipements constituant une installation destinée à réaliser l'écrémage de nappes souterraines.
- Cette évaluation de conformité ne concerne que le moteur de pompe et l'interrupteur de niveau.

Vérifications et essais individuels : (art. 24 de EN 50014)

Le constructeur doit effectuer les vérifications et essais individuels nécessaires pour garantir que le matériel électrique produit est conforme à la spécification soumise à la station d'essais avec le prototype ou échantillon.

Marquage

- Le nom et l'adresse du constructeur.
- La désignation du type donné par le constructeur.
- Le numéro de fabrication.
- L'année de fabrication.
- Le code : EEx d IIB T4
- Le marquage spécifique de la protection :  II 2 G
- L'indication de la station d'essais suivie de la référence du certificat.
- Le marquage normalement prévu par les normes de construction du matériel électrique.

Recommandations éventuelles

Suivant les instructions de la notice "Instructions pour mise en service et fonctionnement - Modèle 2005".

(16) Rapport n° 06042 (8 pages), complété par 6 documents.

(17) Condition spéciale pour une utilisation sûre : Néant

(18) Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité

Les Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité sont couvertes par :

- La conformité aux normes européennes EN 50014 & EN 50018.
- Les mesures de sécurité prises par le constructeur et décrites dans la documentation descriptive reprise au point 16.

Ce certificat ne peut être reproduit que dans son intégralité, y compris l'annexe, sans aucune modification